

Valérie FRAYSSE - 06 25 52 02 99

Artisan d'Art- Peintre sur mobilier

137 chemin du dessus

38960 ST Etienne de Crossey

[vfraysse@pausedeco.com](mailto:vfraysse@pausedeco.com)

[www.pausedeco.com](http://www.pausedeco.com)

[www.facebook.com/pausedecovoiron](http://www.facebook.com/pausedecovoiron)

N° SIRET : 81147582100021

CARIF : 175367\_11249

"déclaration d'activité enregistrée sous

le numéro **84 38 07142 38** auprès du préfet de région Auvergne-Rhône-Alpes"

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

La société PAUSE DECO désigne un organisme de formation , dont le siège social est situé au 137 chemin du dessus 38 960 ST Etienne de Crossey

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par la société PAUSE DECO pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de la société implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

Pour chaque formation, la société PAUSE DECO s'engage à fournir un devis au client. Ce dernier est tenu de retourner à la société un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ».

### Prix et modalités de paiement

Les prix des formations sont indiqués en euros hors taxes, « *TVA non applicable - article 293 B du CGI* », soit 120€/la journée

\* Un acompte de 30% est effectué à la commande

\* Le solde est à effectuer après exécution de la prestation, à la réception de facture, au comptant. Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque.

### Prise en charge

Si le client bénéficie d'un financement par un Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA), il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où la société PAUSE DECO ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCA au 1er jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

## **Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation**

L'annulation d'une séance de formation est possible, à condition de le faire au moins 7 jours calendaires avant le jour et l'heure prévus. Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse [vfraysse@pausedeco.com](mailto:vfraysse@pausedeco.com). En cas d'annulation entre 4 et 7 jours ouvrables avant la date de la formation, le client est tenu de payer une pénalité d'annulation, à hauteur de 50% du coût total initial de la formation. En cas d'annulation moins de 3 jours ouvrables avant le début de la formation, une pénalité d'annulation correspondant à 100% du coût total initial sera facturée au client.

La demande de report de sa participation à une formation peut être effectuée par le client, à condition d'adresser une demande écrite à l'organisme de formation dans un délai de 10 jours avant la date de la formation.

En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeure, la société PAUSE DECO ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail.

## **Programme des formations**

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant le niveau des participants et de leurs besoins.

## **Propriété intellectuelle et droit d'auteur**

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de la société. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

## **Loi applicable et attribution de compétence**

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre la société PAUSE DECO. et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux de ...Grenoble